



Monsieur Jean-Jacques BARBAUX  
Président du Conseil Départemental de Seine et  
Marne  
Hôtel du Département  
CS 50377  
77010 MELUN cedex

**Objet : VTT en forêt de Fontainebleau**

*Grenoble, le 29 avril 2015*

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous faire part de la situation concernant le VTT en forêt de Fontainebleau à l'heure actuelle. Ce courrier fait suite à notre rencontre avec l'ONF et vos services en charge des sports de nature.

Lors de cette rencontre fort intéressante, nous avons élaboré un plan d'action pour assurer la pratique d'un VTT durable et responsable sur ce site exceptionnel de la Seine et Marne.

Un point vient néanmoins perturber ce plan d'action et le bon déroulement des activités en forêt de Fontainebleau :

**L'ONF reçoit des demandes d'acteurs locaux afin d'interdire la pratique du VTT sur les « sentiers bleus ». Les raisons évoqués sont :**

**-Conflits entre certains randonneurs et vététistes sur ces sentiers.**

**-Erosion de ces mêmes sentiers**

Ainsi, pour répondre à ces 2 problèmes identifiés, **l'ONF pense interdire le VTT** sur les « sentiers bleus » dans son prochain plan d'aménagement. **Cela serait malheureusement une première en France.**

Pourtant, le VTT existe en France et dans le monde, même dans des zones très fragiles à l'érosion. Notre association est témoin de cela puisque nous agissons sur la France entière pour le développement durable et responsable du VTT.

**L'interdiction du VTT serait la plus mauvaise réponse à apporter.**

Tout d'abord, cet interdit sera difficilement applicable, car les sentiers bleus sont les seuls intéressants à pratiquer en VTT et sont les seuls itinéraires balisés. De plus, comme cette décision sera perçue comme injuste et sans fondement, il est peu probable qu'elle soit complètement respectée.

Ainsi, les conflits seront logiquement en hausse car les vététistes deviendront des « hors la loi » non respectueux. Les randonneurs constatant ce non respect en seront d'autant plus virulents dans leurs réactions.

**Le résultat de cette décision serait ainsi très négatif, avec une hausse des conflits d'usages et aucun impact positif sur le problème de l'érosion.**



## Pourquoi ces 2 problèmes et quelle réponse apporter ?

La communication existante en forêt de Fontainebleau semble être créatrice de conflits. Vous trouverez ci-joint les panneaux actuels, expliquant aux visiteurs que le vététiste est responsable des problèmes d'érosion et que les sentiers ne seront plus praticable dans le futur par leur faute. La réaction négative des randonneurs à l'encontre des vététistes après avoir vu ce panneau n'est absolument pas surprenante. Le problème d'érosion est bien sur existant à Fontainebleau, mais comme cette communication a décidé que le VTT en est responsable, personne ne se demande comment lutter contre l'érosion autrement qu'en interdisant le VTT.

## Un premier plan d'actions ressort de notre rencontre avec l'ONF et vos services pour répondre à ces 2 problématiques :

### Les conflits d'usages :

-Il est nécessaire de modifier la communication existante créatrice de conflits pour la remplacer par une communication appelant à la courtoisie et au respect de la nature comme des différents usagers (un exemple ci-joint).

-L'offre VTT est inexistante à Fontainebleau, puisque les fameux « sentiers bleus » sont les seuls balisés. Pourtant la pratique de type « x-country » est très importante. Par exemple, un site VTT type « Site FFC » serait une bonne réponse pour tous ces pratiquants. Il y a 194 sites labellisés en France.

Ces circuits balisés déchargeraient considérablement les « sentiers bleus » en offrant un panel de pratique selon son niveau.

### L'érosion :

Les phénomènes d'érosion sont naturels et liés aux alternances entre périodes sèches et périodes humides. Les fortes pluies sont particulièrement impactantes. Le passage de piétons, de VTT et d'animaux créent forcément un impact sur les sentiers et la pluie par-dessus celui-ci n'arrange rien.

-Aussi, les sentiers qui sont un espace artificiel créé par l'homme, doivent être entretenus. Ils permettent de concentrer les flux et ainsi de protéger l'environnement.

Il existe des techniques de conception permettant de limiter la détérioration et de faire l'entretien. Ces dernières sont beaucoup utilisées en montagne, où la pente, le climat et la fréquentation mettent à rude épreuve les sentiers. En Ecosse, au Canada ou au Québec le relief est plus vallonné, mais le terrain peut être très humide. On trouve de nombreux exemples d'aménagements techniques permettant de lutter contre les phénomènes d'érosion.

-Pour cela, il existe des bureaux d'études spécialisés qui peuvent accompagner les acteurs de Fontainebleau pour utiliser ces techniques.

Enfin, de part notre expérience, les actions bénévoles locales et communes entre différents organismes sont la meilleure manière d'éviter les conflits d'usages (vététistes, randonneurs, cavaliers, naturalistes...). Ces derniers partagent tous le même amour pour la nature et leur forêt.

-Des actions bénévoles régulières permettraient l'entretien, pour un budget limité (ramassage de déchets, entretien et aménagement de sentiers). Cela pourrait être mené sous les conseils d'un professionnel.

La volonté d'acter l'interdiction du VTT sur les sentiers bleus dès le prochain comité érosion du 26 mai est forte.

Aussi, j'en appelle au Département et sa compétence pour « le développement maîtrisé des sports de nature » afin d'éviter cet interdiction et solliciter la CDESI pour lancer une action durable et réfléchie sur ce dossier.

Je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations dévouées,

**Lionel Macaluso,**  
**Président**